

Dispositif Communication Améliorée et Alternative (CAA) : Le CHESSEP

Évaluer et faciliter la communication de la personne qui n'accède ni au langage oral ni à un code de communication élaboré

Le jeune enfant sans langage et la personne en situation de handicap complexe, qui n'accèdent ni au langage oral, ni à un code de communication élaboré (polyhandicap, syndrome d'Angelman, autres maladies génétiques...) ont des compétences de communication difficilement interprétables. Pourtant, ils communiquent. Il est essentiel, pour les considérer comme véritables interlocuteurs et limiter les comportements-problème, d'apprendre à observer et à reconnaître ce qu'ils comprennent et ce qu'ils expriment, de leur apporter les outils utiles aux échanges et à la transmission des informations fondamentales, pour que chaque accompagnant, qu'il soit habituel ou ponctuel, en soit informé et les prenne en compte.

Objectifs

PRINCIPAL

- Évaluer et faciliter la communication de la personne polyhandicapée.

SPÉCIFIQUES

Identifier et créer des outils pour :

- mieux connaître et comprendre le handicap complexe et ce qu'il induit au niveau comportement et communication.
- évaluer le niveau de communication des personnes de tout âge, qui n'accèdent ni au langage oral, ni à un code de communication élaboré.
- proposer des attitudes et des activités visant à transformer les émergences communicationnelles de chaque personne en véritables compétences.

Contenu

- Le handicap complexe, description clinique, manifestations et conséquences développementales :
 - Le polyhandicap,
 - Le syndrome d'Angelman,
 - Autres maladies génétiques.
- La communication verbale et non verbale, orale et non orale.
- Les conditions du développement de la communication.
- La Communication Améliorée et Alternative (CAA) : définition, modalités, méthodes.
- Les spécificités communicationnelles des personnes en situation de handicap complexe.
- Comment aider la personne en situation de handicap complexe à accéder à une communication identifiable ?

Présentation d'un dispositif : le CHESSEP
(Communication Handicap complexe : Évaluer, Situer, S'adapter, Élaborer un Projet individualisé)/Dico perso

L'évaluation est transdisciplinaire, menée, chaque fois que possible, en collaboration avec la famille.
Elle permet :

- De construire un projet personnalisé.

Les outils individualisés. Ils comprennent :

- Des outils fonctionnels,
- Des outils de transmission.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Apports théoriques illustrés par des vidéos et perfectionnement des connaissances et des compétences.
- La première session vise les rappels théoriques et la présentation des différentes démarches du CHESSEP : grille d'évaluation de la communication, questionnaires et outils fonctionnels.
- Entre les deux sessions, les stagiaires sont invités à réaliser des outils et des grilles d'évaluation de la communication pour certaines des personnes qu'ils accompagnent.
- La deuxième session permet, à partir des grilles d'évaluation remplies, d'élaborer des projets de CAA individualisés.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 sessions de 2 jours, espacées de quelques mois (28 heures).

Coût : Nous consulter.

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

Infos Pratiques

20 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tout professionnel impliqué auprès de personnes en situation de handicap complexe de tout âge, ainsi qu'aux familles de ces personnes qui souhaitent s'y investir.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

☒ **PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTERVENANTS

- Dominique CRUNELLE**, orthophoniste et docteur en sciences de l'éducation.
- Sylvie GUYOT**, ancienne directrice d'établissement.
- Clément MELINE**, orthophoniste.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.128-129).

Cette formation peut s'enrichir d'une journée de retour sur la pratique, qui peut s'effectuer en distanciel.

[Nous consulter.](#)